



## Droit de garde vacances

-----  
Par Sevnoti

Bonjour, mon ex conjoint et moi sommes séparés depuis 4 ans nous avons eu 2 enfants ensemble qui vivent chez moi et qui vont chez leur père 1 weekend sur 2 et la moitié des vacances scolaires d'un commun accord .

Les vacances d'été arrivent le dernier weekend avant les vacances ils étaient chez leurs père (29 et 30 juin) je suis donc censé avoir la première partie des vacances soit du 6 au 20 juillet . Quand j'ai établi le planning il c'était plaint que du coup il restait 3 semaines sans voir ses enfants que ça faisait trop ... sur le coup j'ai proposé qu'il les prennent pour le weekend du 6 et 7 juillet et que j'enchaînerai mes vacances après. Finalement je ne l'ai pas modifié sur mon planning a moi et quand j'ai réservé mes vacances j'ai réservé a partir du 6 juillet sans y penser et c'est quand il m'a dit a dimanche prochain que j'ai compris mon erreur . Je lui ai donc expliqué que j'avais réservé mes vacances et que du coup je gardais les enfants pour partir en vacances et Mr n'est pas d'accord et me menace que je n'ai pas le droit . Je lui ai même proposé de lui laisser quand on rentre le dimanche pour ne pas rester 3 semaine sans les voir mais il ne veut rien entendre .

Pour moi les choses sont claires le weekend derniers c'était sont weekend là mes vacances commencent même si je lui avait dit qu'il les auraient il ne peux pas m'empêcher de partir si ?

Sachant qu'il n'y a pas de jugement que pourrait il faire pour m'en empêcher ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si c'est un "ex-conjoint" au sens juridique, il y aurait un jugement de divorce auquel se référer.

Si vous fonctionnez sur la base d'un arrangement amiable, force est de constater que c'est vous qui mettez un coup de canif dans le fonctionnement.

Sans jugement, chaque parent peut garder les enfants avec lui aussi longtemps qu'il veut, sous réserve de les emmener à l'école. Donc vous faites ce que vous voulez et lui aussi. C'est celui qui a les enfants avec lui qui est en position de force.

-----  
Par Sevnoti

Je vous remercie pour votre réponse, nous n'étions pas marié nous fonctionnons sur la base d'un arrangement amiable oui.

J'essaie de toujours faire au mieux dans l'intérêt de mes enfants et sans jamais vouloir le désavantager à lui, j'avais d'ailleurs proposé ce weekend en plus pour qu'il ne reste pas trop longtemps sans les voir , cependant je constate que même avec un jugement il se peut que selon comment tombent les weekends et les vacances certains parents non pas le choix que de laisser passer ces 3 semaines entre le dernier weekend et les vacances si je ne me trompe pas donc finalement je ne suis pas dans l'illégalité si je ne les lui laisse pas ce weekend.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Sans jugement, vous n'êtes ni dans la légalité ni dans l'illégalité. Chacun fait ce qu'il veut et vos accords amiables s'appliquent jusqu'à ce que l'un ou l'autre change d'avis.

Faites une demande au JAF dès que possible, sinon tôt ou tard vos accords vont tourner au vinaigre : vous l'avez "laissé tomber" cette fois, il peut avoir envie de faire pareil la prochaine fois.

-----  
Par Sevnoti

Je vous remercie effectivement oui j'ai prévu de passer par le JAF pour clarifier les choses entre nous car nous ne sommes pas toujours d'accord .

Je vous remercie je souhaitais être rassurée car je m'inquiète beaucoup "de ne pas avoir son accord "mon départ est organisé depuis longtemps et ayant déjà réglé une bonne partie de mon voyage je n'ai vraiment pas envie non plus de tout annuler maintenant.

-----  
Par yapasdequoi

Conseil hors juridique : préparez vous à bien expliquer la situation et à faire éventuellement d'autres concessions en échange de votre changement de date.

-----  
Par Sevnoti

Je ne suis pas de mauvaise foi je lui ai même proposé de les lui amener le dimanche d'après des nôtre retour et même des jours en plus quand il sera en congé au mois d'août Pour qu'il profite aussi

-----  
Par yapasdequoi

Vous avez bien prévu une compensation pour le décalage de dernière minute.